

## Délégation et désignation

En vertu de l'article 9(1) de la *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada*<sup>1</sup>, je délègue, par la présente, toutes les attributions

a) que je suis autorisé à exercer en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*<sup>2</sup> tel que précisé dans l'instrument ci-joint à tout vice-président de l'Agence des services frontaliers du Canada ou, en son absence, à la personne exerçant ses tâches et fonctions;

b) décrites dans la colonne 3 d'un point de l'instrument lié à une disposition de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* spécifiée dans la colonne 2 dudit point à chaque personne dont le titre est établi à la colonne 4 dudit point ou, en son absence, à la personne exerçant ses tâches et fonctions.

En vertu de l'article 9(3) de la *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada*, je désigne, par la présente, comme agents

a) pour appliquer toute disposition de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* tel que précisé dans l'instrument ci-joint tout vice-président de l'Agence des services frontaliers du Canada ou, en son absence, la personne exerçant ses tâches et fonctions;

b) pour exercer les attributions décrites dans la colonne 3 d'un point de l'instrument lié à une disposition spécifiée dans la colonne 2 dudit point tout agent occupant un poste établi à la colonne 4 dudit point ou, en son absence, la personne exerçant ses tâches et fonctions.

Fait à Ottawa, dans la province de l'Ontario, ce \_\_\_\_ jour du mois  
de \_\_\_\_\_ 2006

Alain Jolicoeur  
Président  
Agence des services frontaliers du Canada

---

<sup>1</sup> L. C. 2005, C-38

<sup>2</sup> L. R. C. 1985, C-1 ( 2<sup>e</sup> suppl.)

**Agence des services frontaliers du Canada**

**DÉLÉGATIONS ET DÉSIGNATIONS**

***Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés  
et règlements***

## TABLE DES MATIÈRES

<b>DIVISIONS</b>	<b>POINTS</b>	<b>PAGES</b>
<b>AUTORISATIONS NON DÉLÉGUÉES</b>	101 – 106	1
<b>INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES</b>	107	2
<b>EXAMEN À L'ENTRÉE</b>	108 – 110	2 – 8
<b>DEMANDE DE DOCUMENTS / D'ÉLÉMENTS DE PREUVE</b>	111 – 113	9 – 15
<b>INTERDICTION DE TERRITOIRE - L34, L35, L37</b>	114 – 118	16 – 22
<b>INTERDICTION DE TERRITOIRE – L36, L38, L39, L40, L41, L42</b>	119 – 124	23 – 36
<b>SURSIS ET MESURES DE RENVOI</b>	125 – 131	37 – 42
<b>ARRESTATION / DÉTENTION</b>	132 – 143	43 – 57
<b>SAISIE</b>	144 – 149	58 – 71
<b>TRANSPORTEURS COMMERCIAUX</b>	150 – 166	72 – 88
<b>AUDIENCES, APPELS ET RÉVISIONS JUDICIAIRES</b>	167 – 171	89 – 91
<b>DIVERS</b>	172 – 175	92 – 95
<b>TABLE DE CONCORDANCE – NOUVEAUX POINTS</b>		96 – 98
<b>TABLE DE CONCORDANCE – ANCIENS POINTS</b>		99 – 101

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
<b>AUTORISATIONS NON DÉLÉGUÉES</b>			
<b>101.</b>	L34(2), L35(2), L37(2)a)	Être convaincu que la présence au Canada d'un ressortissant étranger ou d'un résident permanent ne serait nullement préjudiciable à l'intérêt national, conformément aux paragraphes 34(2) ou 35 (2) ou à l'alinéa 37(2) de la loi.	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
<b>102.</b>	L35(1)b)	Être d'avis qu'un gouvernement se livre ou s'est livré au terrorisme, à des violations graves ou répétées des droits de la personne ou commet ou a commis un génocide, un crime contre l'humanité ou un crime de guerre au sens des paragraphes 6(3) à (5) de la <i>Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre</i> .	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
<b>103.</b>	L50a)	Présenter des observations lors d'une procédure judiciaire concernant l'exécution de la mesure de renvoi.	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
<b>104.</b>	L82	Pouvoir émettre un mandat pour l'arrestation et la mise en détention du résident permanent visé au certificat décrit au paragraphe 77(1) de la Loi.	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
<b>105.</b>	L78e)f)	Demander au juge d'examiner, en l'absence du résident permanent ou de l'étranger visé au certificat de sécurité, et de son conseil, tout ou partie des renseignements ou autres éléments de preuve.	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
<b>106.</b>	L87(1)	Dans le cadre d'un contrôle judiciaire, demander au juge d'interdire la divulgation de tout renseignement protégé au titre du paragraphe 86(1).	SEULEMENT LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
<b>INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES</b>			
<b>107.</b>	L15(4)	Délégation – Donner des instructions sur l'exécution d'un contrôle effectué sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Administration Centrale<sup>1</sup>:</b> Vice-Président, Direction générale de l'admissibilité Vice-Président, Direction générale de l'exécution de la loi Vice-Président, Direction générale des opérations

<b>EXAMEN À L'ENTRÉE</b>			
<b>108.</b>	L15(1), L19, L21, L22, L23, L39, L47, R40, R41, R42	Désignation – Déterminer si un ressortissant étranger peut devenir un résident temporaire ou permanent; permettre à un citoyen canadien, à une personne inscrite comme Indien et à un résident permanent <b>d'entrer au Canada</b> ; ordonner à une personne de quitter le Canada ou de retourner aux États-Unis; permettre le retrait d'une demande d'entrée au Canada ou refuser l'entrée d'une personne qui ne répond pas aux exigences de la loi; autoriser une personne à entrer au Canada en vue d'un contrôle complémentaire ou d'une audience d'admissibilité.	<b>ASFC:</b>  <b>Régions Nationales<sup>2</sup>:</b> Agent C&I <sup>3</sup> , Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi

<sup>1</sup> Administration Centrale de l'ASFC

<sup>2</sup> Régions Nationales de l'ASFC: Atlantique, Niagara /Fort Erie, Nord de l'Ontario, Pacifique, Prairies, Québec, Région du grand Toronto, Windsor/St. Clair

<sup>3</sup> C&I : Citoyenneté & Immigration

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
108.			<p>Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE<sup>4</sup>  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'audiences  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – Détention  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent d'expulsion  Agent de liaison – Renseignements  Agent de programme des services  Analyste de renseignements  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>GRC<sup>5</sup>:</b>  <u>Région du Pacifique</u>  Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p>

<sup>4</sup> PDE : Point d'entrée

<sup>5</sup> Gendarmerie Royale du Canada

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
108.			<p><u>Région des Prairies</u> Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve &amp; Labrador</p> <p><b>CIC<sup>6</sup>:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b> <i>uniquement dans le contexte d'un examen d'un bureau d'entrée parachevé à l'intérieur du pays</i> Agent C&amp;I, Service intérieur Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement Agent C&amp;I (Fonction Temporaire) Agent C&amp;I (Poste de développement) Agent d'expertise</p>

<sup>6</sup> Citoyenneté et Immigration Canada

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
109.	L15(3)	Désignation – <b>Monter à bord</b> de tout moyen de transport et l’inspecter; contrôler les personnes qui s’y trouvent et leurs documents; saisir les documents; retenir le moyen de transport jusqu’à la fin de l’inspection.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent C&amp;I (Poste de développement)  Agent d’exécution de la loi  Agent d’exécution de la loi – PDE  Agent d’expertise  Agent d’expulsion  Agent de liaison – Renseignements  Agent de programme des services  Agent de renseignement  Agent local de renseignements</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
109.			<p>Agent régional de renseignements            Analyste de renseignements            Conseiller de programmes régionaux            Enquêteur            Spécialiste de programmes            Agent des services frontaliers            Agent des services frontaliers – Douanes            Inspecteur des Douanes</p> <p><b>GRC:</b>  <u>Région du Pacifique</u>            Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u>            Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u>            Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve &amp; Labrador</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
110.	L139(1)(2)	Désignation – <b>Fouiller</b> une personne qui cherche à entrer au Canada, ainsi que ses bagages et son moyen de transport; autoriser toute personne du même sexe à faire la fouille.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Détention  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d’audiences  Agent d’exécution de la loi  Agent d’exécution de la loi – Détention  Agent d’exécution de la loi – PDE  Agent d’expertise  Agent d’expulsion  Agent de liaison – Renseignements  Agent de programme des services  Agent local de renseignements  Agent régional de renseignements  Agent régional de renseignements – Douanes  Analyste de renseignements</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
110.			<p>Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers - Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p> <p><b>GRC:</b>  <u>Région du Pacifique</u>  Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u>  Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u>  Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve &amp; Labrador</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
<b>DEMANDE DE DOCUMENTS / D'ÉLÉMENTS DE PREUVE</b>			
111.	L16(1)	Désignation – Déterminer quels éléments de preuve et documents sont nécessaires à un examen effectué sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile; demander à la personne examinée des éléments de preuve et des documents, y compris des photographies et des empreintes digitales.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Détention Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent régional de renseignements Agent régional de renseignements – Douanes Analyste de renseignements Analyste régional de renseignements

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
111.			<p>Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller en matière d'immigration  Conseiller principal d'audiences  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers - Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p> <p><b>GRC:</b>  <u>Région du Pacifique</u>  Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u>  Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisivik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u>  Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve &amp; Labrador</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
111.			<p><b>Région Internationale:</b> Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p> <p><b>Administration Centrale:</b> Directeur général, Direction des programmes d'exécution, Direction générale de l'exécution de la loi Directeur général, Programmes des personnes, Direction générale de l'admissibilité</p>
112.	L16(2), R30	Désignation – Demander une <b>visite médicale</b> aux fins d'activités exercées sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.	<p><b>ASFC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b> Agent C&amp;I, Détention Agent C&amp;I, Exécution de la loi Agent C&amp;I, PDE Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi Agent C&amp;I, Sécurité maritime Agent C&amp;I, Service intérieur Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement Agent C&amp;I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
112.			<p>Agent de présentation des cas  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – Détention  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent d'expulsion  Agent de liaison – Renseignements  Agent de programme des services  Agent de renvois et d'expulsion  Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>GRC:</b>  <u>Région du Pacifique</u>  Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u>  Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
112.			<p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve &amp; Labrador</p> <p><b>CIC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b> Adjoint au conseiller en citoyenneté et immigration Agent C&amp;I, Service intérieur Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement Agent C&amp;I (Poste de développement) Agent C&amp;I (Fonction Temporaire) Agent d'expertise Conseiller en matière d'immigration</p>
113.	L16(3)	Désignation – Exiger ou obtenir d'un ressortissant étranger ou d'un résident permanent tous éléments de preuve, y compris <b>des photographies et des empreintes digitales</b> , en vue d'établir son identité et de vérifier s'il se conforme à la loi.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b> Agent C&amp;I, Détention Agent C&amp;I, Exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
113.			Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent de présentation des cas Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsions Agent de programme des services Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Analyste régional de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller en matière d'immigration Conseiller principal d'audiences

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
113.			<p>Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p> <p><b>GRC:</b> <u>Région du Pacifique</u> Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u> Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u> Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve &amp; Labrador</p> <p><b>Région Internationale:</b> Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
<b>INTERDICTION DE TERRITOIRE - L34, L35, L37</b>			
114.	L44(1)	Désignation – Estimer qu’un résident permanent ou un ressortissant étranger est interdit de territoire en vertu des articles 34, 35, ou 37 de la loi; déterminer si un <b>rapport</b> doit être établi.	<b>ASFC SEULEMENT:</b> <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent C&I (Poste de développement) Agent d’audiences Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent local de renseignements Agent régional de renseignements

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
114.			<p>Analyste régional de renseignements  Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Coordonnateur de Programmes  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers - Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Directeur général, Direction du renseignement,  Direction générale de l'exécution de la loi  Agent de programmes, Division de la Sécurité Nationale  Analyste de programmes, Division de la Sécurité Nationale  Analyste de renseignements, Division de la Sécurité Nationale</p>
115.	L44(2)	Délégation – Estimer qu'est <b>bien fondé</b> un rapport d'interdiction de territoire concernant un <b>résident permanent</b> en vertu des articles 34, 35 ou 37 de la loi; transmettre le rapport à la Section de l'immigration.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Chef  Chef des Opérations  Chef des Opérations de Douanes  Chef du Renseignement  Coordonnateur d'audiences  Coordonnateur des opérations</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
115.			<p>           Directeur            Directeur de district            Directeur de l'exécution de la loi            Directeur des Opérations            Directeur des Opérations – PDE            Directeur, Programmes C&amp;I            Gestionnaire            Gestionnaire de Centre d'Immigration et Citoyenneté            Gestionnaire de site            Gestionnaire de tâches            Gestionnaire de zone            Gestionnaire des opérations            Gestionnaire des opérations de détentions            Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration            Gestionnaire régional            Gestionnaire, Service Intérieur &amp; Exécution de la loi            Gestionnaire, Opérations - Immigration            Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés            Gestionnaire des programmes régionaux            Superviseur – Immigration            Superviseur de l'exécution de la loi            Surintendant            Surintendant des Douanes            Surveillant, exécution de la loi         </p> <p><b>Administration Centrale:</b>            Gestionnaire, Direction du renseignement,            Direction générale de l'exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
116.	L44(3)	Désignation – Imposer des <b>conditions</b> estimées nécessaires, y compris le versement d'un dépôt ou la remise d'une garantie de respect des conditions, à un résident permanent interdit de territoire en vertu des articles 34, 35 ou 37 de la loi.	<b>ASFC SEULEMENT:</b> <b>Régions Nationales:</b> Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Coordonnateur des opérations Directeur Directeur de district Directeur de l'exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Directeur, Programmes C&I Gestionnaire Gestionnaire, Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de tâches Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire des programmes régionaux Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire régional Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Superviseur – Immigration

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
116.			Superviseur de l'exécution de la loi Surintendant Surintendant des Douanes Surveillant, exécution de la loi  <b>Administration Centrale:</b> Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi
117.	L44(2)	Délégation – Estimer qu'est bien fondé le rapport d'interdiction de territoire concernant <b>un ressortissant étranger</b> en vertu des articles 34, 35 ou 37 de la loi; transmettre le rapport à la Section de l'immigration.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Coordonnateur des opérations Directeur Directeur de district Directeur de l'exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Directeur, Programmes C&I Gestionnaire Gestionnaire, Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de tâches Gestionnaire de zone

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
117.			Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire des programmes régionaux Gestionnaire régional Superviseur – Immigration Superviseur de l'exécution de la loi Surintendant Surintendant des Douanes Surveillant, exécution de la loi  <b>Administration Centrale:</b> Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi
118.	L44(3)	Désignation – Imposer les <b>conditions</b> estimées nécessaire, y compris le versement d'un dépôt ou la remise d'une garantie de respect des conditions, à un ressortissant étranger interdit de territoire en vertu des articles 34, 35 ou 37 de la loi.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
118.			<p>Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement  Agent d'audience  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent d'expulsion  Agent de liaison – Renseignements  Agent de programme des services  Agent local de renseignements  Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Coordonnateur de Programmes  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Direction du renseignement,  Direction générale de l'exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
<b>INTERDICTION DE TERRITOIRE – L36, L38, L39, L40, L41, L42</b>			
119.	L44(1), L39, R3(1)b(ii)	Désignation – Estimer qu’un résident permanent ou un ressortissant étranger est interdit du territoire pour des motifs <u>autres que</u> ceux des articles 34, 35 ou 37 de la loi; déterminer si un rapport doit être établi.	<b>ASFC:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’audiences Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent de présentation des cas Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
119.			<p>Agent régional de renseignements  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Coordonnateur de Programmes  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers - Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Direction des programmes des personnes, Direction générale de l'admissibilité (Exécution de la loi pour les services intérieurs)  Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi</p> <p><b>CIC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
119.			<p>Agent C&amp;I (Poste de développement)  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'expertise  Agent local de renseignements  Conseiller d'audiences  Coordonnateur de Programmes  Spécialiste de programmes</p> <p><b>RSM<sup>7</sup>:</b></p> <p>CTD -V <sup>8</sup>/Gestionnaire des opérations  CTD -V /Spécialiste des programmes  CTD -V /Spécialiste de la prestation des services  CTD -V /Agent d'analyse stratégique  CTD -V /Chef d'équipe, Salle du  courrier/Service central de classement</p> <p>CTD -M<sup>9</sup>/Coordonnateur des opérations  CTD -M/Conseiller en programmes  CTD -M/Spécialiste de la prestation des services</p> <p>CTD -CRP<sup>10</sup>/Chef d'équipe, service à la  clientèle  CTD -CRP/Agent d'élaboration de programmes</p>

<sup>7</sup> Réseau de Service du Ministère - CIC

<sup>8</sup> CTD-V: Centre de traitement des demandes – Vegreville

<sup>9</sup> CTD-M: Centre de traitement des demandes – Mississauga

<sup>10</sup> CTD-CRP: Centre de traitement des demandes – Carte de résident permanent

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
120.	L44(2)	Délégation – Estimer qu’est <b>bien fondé</b> un rapport concernant un <b>résident permanent</b> au titre d’interdiction de territoire en vertu d’articles <u>autres que</u> les articles 34, 35 ou 37 de la loi; transmettre le rapport à la Section de l’immigration; prendre la mesure de renvoi réglementaire.	<b>ASFC:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d’audiences Coordonnateur des opérations Directeur Directeur de district Directeur de l’exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Directeur, Programmes C&I Gestionnaire Gestionnaire, Centre d’Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de tâches Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire régional

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
120.			<p>Gestionnaire des programmes régionaux  Superviseur – Immigration  Superviseur de l'exécution de la loi  Surintendant  Surintendant des Douanes  Surveillant, exécution de la loi</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Direction des programmes de l'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi (Exécution de la loi pour les services intérieurs)</p> <p><b>CIC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Directeur  Directeur, Centre d'Immigration et Citoyenneté  Directeur C&amp;I, Programmes  Directeur des Opérations  Gestionnaire  Gestionnaire, Centre d'Immigration et Citoyenneté  Gestionnaire de site  Gestionnaire régional</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
120.			<b>RSM:</b> CTD -V/Directeur CTD -M/Directeur  <b>Administration Centrale de CIC:</b> Directeur, Examen des cas Directeur, Règlement des cas
121.	L44(3)	Désignation – Imposer les <b>conditions</b> estimées nécessaires, y compris le versement d'un dépôt ou la remise d'une garantie de respect des conditions, à un résident permanent.	<b>ASFC:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Coordonnateur des opérations Directeur Directeur de district Directeur de l'exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Directeur, Programmes C&I Gestionnaire Gestionnaire, Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de tâches Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
121.			<p>Gestionnaire des opérations de détentions  Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration  Gestionnaire, Service Intérieur &amp; Exécution de la loi  Gestionnaire, Opérations - Immigration  Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés  Gestionnaire régional  Gestionnaire des programmes régionaux  Superviseur – Immigration  Superviseur de l'exécution de la loi  Surintendant  Surintendant des Douanes  Surveillant, exécution de la loi</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Direction des programmes de l'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi (Exécution de la loi pour les services intérieurs)</p> <p><b>CIC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Directeur  Directeur, Centre d'Immigration et Citoyenneté  Directeur C&amp;I, Programmes  Directeur des Opérations</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
121.			Gestionnaire Gestionnaire, Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire régional
122.	L44(2)	Délégation – Estimer <b>bien fondé</b> un rapport concernant un ressortissant étranger au titre d'interdiction de territoire en vertu d'articles <u>autres que</u> les articles 34, 35 ou 37 de la loi; transmettre le rapport à la Section de l'immigration; prendre la mesure de renvoi réglementaire.	<b>ASFC:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
122.			<p>Agent de liaison – Renseignements  Agent de présentation des cas  Agent de programme des services  Agent local de renseignements  Conseiller d’audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d’audiences  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers - Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Direction des programmes de l’exécution de la loi, Direction générale de l’exécution de la loi (Exécution de la loi pour les services intérieurs)</p> <p><b>CIC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
122.			<p>Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Poste de développement)  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'expertise  Coordonnateur de Programmes  Spécialiste de programmes</p> <p><b>RSM:</b>  CTD -M/Coordonnateur des opérations  CTD -M/Conseiller en programmes  CTD -M/Spécialiste de la prestation des services</p> <p><b>Administration Centrale de CIC:</b>  Directeur, Examen des cas  Directeur, Règlement des cas</p>
123.	L44(3)	Désignation – Imposer les <b>conditions</b> estimées nécessaires, y compris le versement d'un dépôt ou la remise d'une garantie de respect des conditions, à un ressortissant étranger.	<p><b>ASFC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
123.			<p>Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'audiences  Agent de présentation des cas  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – Détention  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent d'expulsion  Agent de liaison – Renseignements  Agent de programme des services  Agent local de renseignements  Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Coordonnateur de Programmes  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Direction des programmes de l'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi (Exécution de la loi pour les services intérieurs)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
123.			<p><b>CIC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Poste de développement)  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'expertise</p>
124.	R228(4) <i>b</i> )	Désignation – Estimer que le ressortissant étranger n'est pas en mesure de comprendre la <b>nature de la procédure.</b>	<p><b>ASFC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
124.			<p>Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'audiences  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – Détention  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent d'expulsion  Agent de liaison – Renseignements  Agent de présentation des cas  Agent de programme des services  Agent de renvois et d'expulsion  Agent local de renseignements  Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Coordonnateur de Programmes  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Direction des programmes de l'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi (Exécution de la loi pour les services intérieurs)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
124.			<p><b>CIC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Poste de développement)  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'expertise</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
<b>SURSIS ET EXÉCUTION DES MESURES DE RENVOI</b>			
125.	R230	Délégation – Imposer ou révoquer un <b>sursis</b> à une mesure de renvoi vers un pays ou un lieu donné.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Administration Centrale:</b> Directeur général, Direction des programmes d'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi
126.	L50e)	Désignation – Surseoir à une mesure de renvoi et déterminer la durée du sursis.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Administration Centrale:</b> Directeur général, Direction des programmes d'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi
127.	R238	Désignation – Prendre une décision concernant l' <b>exécution volontaire</b> d'une mesure de renvoi; approuver ou refuser le choix de destination.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
127.			<p>Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'exécution de la loi  Agent d'expertise  Agent d'expulsions  Agent de programme des services  Agent de renvois et d'expulsion  Conseiller de programmes régionaux  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Direction du renseignement,  Direction générale de l'exécution de la loi</p>
128.	R239	Délégation – Exécuter une mesure de renvoi.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
128.			<p>Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – Détention  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent d'expulsion  Agent de programme des services  Agent de renvois et d'expulsion  Conseiller de programmes régionaux  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Direction du renseignement,  Direction générale de l'exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
129.	R240(1)a)	Désignation – Confirmer le départ du Canada à un point d'entrée.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – Détention  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent d'expulsion  Agent de programme des services  Agent de renvois et d'expulsion  Conseiller de programmes régionaux  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
130.	R240(2)	Désignation – Exécuter la mesure de renvoi à l'extérieur du Canada.	<p><b>ASFC:</b></p> <p><b>Région Internationale:</b> Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p> <p><b>CIC:</b></p> <p><b>Région Internationale:</b> Agent d'immigration Agent d'immigration principal Gestionnaire d'opérations Gestionnaire adjoint du programme Gestionnaire du programme d'immigration</p> <p><b>AEC<sup>11</sup>:</b> Agent des visas diplomatiques</p> <p><b>PEL<sup>12</sup>:</b> Agent chargé des non-immigrants (NIO) Agent du programme d'immigration (IPO) Agent d'immigration désigné (DIO)</p>

<sup>11</sup> Affaires étrangères Canada

<sup>12</sup> Personnel engagé localement

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
131.	R241(2)(3)	Délégation – Renvoyer un ressortissant étranger vers un pays choisi conformément au paragraphe 241(2) du règlement ou déterminé en vertu du paragraphe 241(3) du règlement.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Directeur de district  Directeur, Exécution de la loi  Directeur, Centre d'exécution de la loi de la région du Pacifique  Directeur régional  Directeur régional - Douanes  Directeur général régional</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Direction du renseignement,  Direction générale de l'exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
<b>ARRESTATION / DÉTENTION</b>			
132.	L55(1)	Désignation – Émettre un <b>mandat</b> pour l’arrestation et la détention d’un <b>résident permanent</b> .	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>            Chef            Chef des Opérations            Chef des Opérations de Douanes            Chef du Renseignement            Coordonnateur d’audiences            Directeur            Directeur de district            Directeur de l’exécution de la loi            Directeur des Opérations            Directeur des Opérations – PDE            Directeur, Détentions – PDE            Gestionnaire            Gestionnaire de Centre d’Immigration et Citoyenneté            Gestionnaire, Enquêtes des douanes            Gestionnaire de site            Gestionnaire de zone            Gestionnaire des opérations            Gestionnaire des opérations de détentions            Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration            Gestionnaire, Service Intérieur &amp; Exécution de la loi            Gestionnaire, Opérations – Immigration            Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
132.			Gestionnaire régional Gestionnaire des programmes régionaux  <b>Administration Centrale:</b> Gestionnaire, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi
133.	L55(1)	Désignation – Émettre un <b>mandat</b> pour l'arrestation et la détention d'un <b>ressortissant étranger</b> .	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
133.			Agent de programme des services Agent de renseignements Agent régional de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers - Douanes Inspecteur des Douanes
134.	L55(2)	Désignation – <b>Arrêter et détenir</b> un ressortissant étranger qui n'est pas une personne protégée.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Détentions Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
134.			<p>Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent de liaison – Renseignements  Agent de présentation des cas  Agent de programme des services  Agent de renseignements  Agent régional de renseignements  Analyste de renseignements  Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers - Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>GRC:</b>  <u>Région du Pacifique</u>  Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u>  Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u>  Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve &amp; Labrador</p> <p><b>Agents de la paix</b>, tels que définis par le <i>Code Criminel</i></p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
135.	L55(3)	Désignation – <b>Détenir</b> un résident permanent ou un ressortissant étranger <b>à son entrée</b> au Canada.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent de programme des services  Agent de renseignements  Agent régional de renseignements  Conseiller de programmes régionaux  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
135.			<p><b>GRC:</b>  <u>Région du Pacifique</u>  Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u>  Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p> <p><u>Région de l'Atlantique</u>  Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve &amp; Labrador</p>
136.	L55(4)	Désignation – <b>Aviser</b> la Section de l'immigration de la mise en détention d'une personne.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
136.			<p>Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'audiences  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent de présentation des cas  Agent de programme des services  Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Coordonnateur de Programmes  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>GRC:</b>  <u>Région du Pacifique</u>  Agents de la GRC à Old Crow, Yukon</p> <p><u>Région des Prairies</u>  Agents de la GRC à Igloovik Iqaluit, Kimmirut (Lake Harbour), Tununirusiq (Nanisvik), Pangnirtung, Mittimatalik (Pond Inlet), Rankin Inlet, Resolute Bay, Sachs Harbour, Taloyoak (Spence Bay) et Tuktoyaktuk, Nunavut</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
136.			<p>Région de l'Atlantique Agents de la GRC à Cartwright, Churchill, Forteau et Hopedale, Terre-Neuve &amp; Labrador</p> <p><b>Agents de la paix</b>, tels que définis par le <i>Code Criminel</i></p>
137.	L56	<p>Désignation – <b>Mettre en liberté</b> un résident permanent ou un ressortissant étranger; assortir la mise en liberté de conditions, y compris le versement d'un dépôt ou la remise d'une garantie de respect des conditions.</p>	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Détentions  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'audiences  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – Détention  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent de liaison – Renseignements</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
137.			<p>Agent de présentation des cas  Agent de programme des services  Agent de renseignements  Agent régional de renseignements  Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Direction du renseignement,  Direction générale de l'exécution de la loi</p>
138.	L57(3)	<p>Désignation – Amener un résident permanent ou un ressortissant étranger devant la Section de l'immigration ou au lieu précisé par celle-ci pour un <b>examen des motifs de la détention.</b></p>	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Détentions  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
138.			<p>Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE</p> <p>Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement</p> <p>Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)</p> <p>Agent d'audience</p> <p>Agent d'exécution de la loi</p> <p>Agent d'exécution de la loi – Détention</p> <p>Agent d'exécution de la loi – PDE</p> <p>Agent d'expertise</p> <p>Agent de présentation des cas</p> <p>Agent de programme des services</p> <p>Agent de renseignements</p> <p>Conseiller de programmes régionaux</p> <p>Enquêteur</p> <p>Spécialiste de programmes</p> <p>Agent des services frontaliers</p> <p>Agent des services frontaliers – Douanes</p> <p>Inspecteur des Douanes</p> <p>Agents de sécurité engagés par contrat par l'ASFC</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
139.	L58(1)c)	Délégation – <b>Effectuer une enquête sur la base d’un soupçon raisonnable</b> pour déterminer si le résident permanent ou le ressortissant étranger est interdit de territoire pour des motifs de sécurité ou de violation des droits de la personne ou du droit international.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I, Service intérieur & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’audiences Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent de renseignements Agent local de renseignements Conseiller d’audiences Conseiller de programmes régionaux Enquêteur Spécialiste de programmes

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
139.			Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes  <b>Administration Centrale:</b> Agent de programmes, Division de la Sécurité Nationale Analyste de programmes, Division de la Sécurité Nationale Analyste de renseignements, Division de la Sécurité Nationale
140.	L58(1)d)	Délégation – Estimer que l' <b>identité</b> d'un ressortissant étranger peut être ou non établie.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Directeur Directeur de district Directeur de l'exécution de la loi Directeur des opérations Gestionnaire Gestionnaire de Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
140.			Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire, Enquêtes Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire régional Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire des programmes régionaux
141.	L59	Désignation – <b>Recevoir un détenu</b> à l’expiration de la période de détention.	<b>ASFC SEULEMENT:</b> <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Détention Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent de détention Conseiller de programmes régionaux Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes  Agents de sécurité engagés par contrat par l’ASFC

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
142.	L84(1)	Délégation – Sur demande d’un résident permanent ou d’un ressortissant étranger, <b>le remettre en liberté</b> afin qu’il puisse quitter le Canada.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Administration Centrale:</b>            Directeur général, Direction des programmes d’exécution de la loi, Direction générale de l’exécution de la loi            Directeur général, Direction du renseignement, Direction générale de l’exécution de la loi</p>
143.	L142	Désignation – Ordonner à un agent de la paix ou à un responsable d’un poste d’attente d’exécuter un <b>mandat</b> ou une ordonnance écrite d’arrestation, de détention ou de renvoi à l’égard d’un ressortissant étranger.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>            Agent C&amp;I, Exécution de la loi            Agent C&amp;I, PDE            Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi            Agent C&amp;I, Sécurité maritime            Agent C&amp;I, Service intérieur            Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi            Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE            Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement            Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)            Agent d’audiences            Agent d’exécution de la loi            Agent d’exécution de la loi – Détention            Agent d’exécution de la loi – PDE</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
143.			<p>Agent d'expertise  Agent d'expulsion  Agent de présentation des cas  Agent de programme des services  Agent local de renseignements  Agent régional de renseignements  Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller principal d'audiences  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Division des renseignements frontières</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
<b>SEIZURE</b>			
144.	L140(1)	Désignation – <b>Saisir</b> et <b>retenir</b> un moyen de transport.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Détentions Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’audiences Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent local de renseignements Analyste de renseignements Conseiller d’audiences Conseiller de programmes régionaux

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
144.			Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes  <b>Agents de la paix</b> , tels que définis par le <i>Code Criminel</i>
145.	L140(1)	Désignation – <b>Saisir</b> et <b>retenir</b> un document ou autre objet qui n'est <u>pas</u> un moyen de transport.	<b>ASFC:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Détentions Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
145.			<p>Agent d'expulsion  Agent de la contrefaçon  Agent de liaison – Renseignements  Agent de présentation des cas  Agent de programme des services  Agent de renseignement  Agent de renvois et d'expulsion  Agent local de renseignements  Agent régional de renseignements  Agent régional de renseignements – Douanes  Analyste de renseignements  Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller en matière d'immigration  Conseiller principal d'audiences  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers - Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Région Internationale:</b>  Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p> <p><b>Agents de la paix</b>, tels que définis par le <i>Code Criminel</i></p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
145.			<p><b>CIC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>            Adjoint au conseiller en citoyenneté et immigration            Agent C&amp;I, Service intérieur            Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi            Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE            Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement            Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement            Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)            Agent C&amp;I (Poste de développement)            Agent d'examen des risques avant renvoi (ERAR)            Agent d'expertise            Conseiller en matière d'immigration            Coordonnateur de Programmes            Spécialiste de programmes</p> <p><b>Région Internationale de CIC:</b>            Agent d'immigration            Agent d'immigration principal            Gestionnaire des opérations</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
145.			<p>Gestionnaire adjoint du programme Gestionnaire du programme d'immigration</p> <p><b>AEC:</b> Agent des visas diplomatiques</p> <p><b>PEL:</b> Agent chargé des non-immigrants (NIO) Agent du programme d'immigration (IPO) Agent d'immigration désigné (DIO)</p> <p><b>RSM:</b> CTD -V/Gestionnaire des opérations CTD -V/Spécialiste des programmes CTD -V/Spécialiste de la prestation des services CTD -V/Agent d'analyse stratégique CTD -V/Chef d'équipe, Salle du courrier/Service central de classement</p> <p>CPC-M/Coordonnateur des opérations CPC-M/Conseiller en programmes CPC-M/Spécialiste de la prestation des services</p> <p>CPC-CRP/Agent, service à la clientèle CPC-CRP/Chef d'équipe, service à la clientèle CPC-CRP/Agent d'élaboration de programmes CPC-CRP/Chef d'équipe</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
146.	R253(1)	Désignation – Donner au propriétaire légitime un <b>avis et les motifs</b> de la saisie.	<p><b>ASFC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Détentions  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d’audience  Agent d’exécution de la loi  Agent d’exécution de la loi – Détention  Agent d’exécution de la loi – PDE  Agent d’expertise  Agent d’expulsion  Agent de liaison – Renseignements  Agent de présentation des cas  Agent de programme des services  Agent de renseignement  Agent de renvois et d’expulsion  Agent local de renseignements  Agent régional de renseignements  Agent régional de renseignements – Douanes</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
146.			<p>           Analyste de renseignements            Conseiller d'audiences            Conseiller de programmes régionaux            Conseiller principal d'audiences            Enquêteur            Spécialiste de programmes            Agent des services frontaliers            Agent des services frontaliers – Douanes            Inspecteur des Douanes         </p> <p><b>Région Internationale:</b>            Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p> <p><b>CIC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>            Adjoint au conseiller en citoyenneté et immigration            Agent C&amp;I, Service intérieur            Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi            Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE            Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement            Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement            Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)            Agent C&amp;I (Poste de développement)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
146.			<p>Agent d'examen des risques avant renvoi (ERAR)  Agent d'expertise  Conseiller en matière d'immigration  Coordonnateur de Programmes  Spécialiste de programmes</p> <p><b>Région Internationale:</b>  Agent d'immigration  Agent d'immigration principal  Gestionnaire des opérations  Gestionnaire adjoint du programme  Gestionnaire du programme d'immigration</p> <p><b>AEC:</b>  Agent des visas diplomatiques</p> <p><b>PEL:</b>  Agent chargé des non-immigrants (NIO)  Agent du programme d'immigration (IPO)  Agent d'immigration désigné (DIO)</p> <p><b>RSM:</b>  CTD -V/Gestionnaire des opérations  CTD -V/Spécialiste des programmes  CTD -V/Spécialiste de la prestation des services  CTD -V/Agent d'analyse stratégique  CTD -V/Chef d'équipe, Salle du courrier/Service central de classement</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
146.			CTD -M/Coordonnateur des opérations CTD -M/Conseiller en programmes CTD -M/Spécialiste de la prestation des services  CTD -CRP/Agent, service à la clientèle CTD -CRP/Chef d'équipe, service à la clientèle CTD -CRP/Agent d'élaboration de programmes CTD -CRP/Chef d'équipe
147.	R253(2), R257	Désignation – <b>Disposer</b> du moyen de transport, du document ou autre objet saisis	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Directeur Directeur de district Directeur, Détentions – PDE Directeur de l'exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Gestionnaire Gestionnaire de Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
147.			Gestionnaire des opérations de détentions Gestionnaire, Enquêtes Gestionnaire, Exécution de la loi – Immigration Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire régional Gestionnaire des programmes régionaux
148.	R253(2), R257	Désignation – <b>Disposer</b> du document ou autre objet saisi qui <u>n'est pas</u> un moyen de transport.	<b>ASFC:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Détentions Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audience Agent d'exécution de la loi

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
148.			<p>Agent d'exécution de la loi – Détenion  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent d'expulsion  Agent de la contrefaçon  Agent de liaison – Renseignements  Agent de renseignement  Agent de présentation des cas  Agent de renvois et d'expulsion  Agent local de renseignements  Agent de programme des services  Agent régional de renseignements  Agent régional de renseignements – Douanes  Analyste de renseignements  Conseiller d'audiences  Conseiller de programmes régionaux  Conseiller en matière d'immigration  Conseiller principal d'audiences  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers - Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Région Internationale:</b>  Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
148.			<p><b>CIC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>            Adjoint au conseiller en citoyenneté et immigration            Agent C&amp;I, Service intérieur            Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi            Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE            Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement            Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement            Agent C&amp;I (Poste de développement)            Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)            Agent d'examen des risques avant renvoi (ERAR)            Conseiller en matière d'immigration            Coordonnateur de Programmes            Spécialiste de programmes</p> <p><b>Région Internationale:</b>            Agent d'immigration            Agent d'immigration principal            Gestionnaire d'opérations            Gestionnaire adjoint du programme            Gestionnaire du programme d'immigration</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
148.			<p><b>AEC:</b> Agent des visas diplomatiques</p> <p><b>PEL:</b> Agent chargé des non-immigrants (NIO) Agent du programme d'immigration (IPO) Agent d'immigration désigné (DIO)</p> <p><b>RSM:</b> CTD -V/Gestionnaire des opérations CTD -V/Spécialiste des programmes CTD -V/Spécialiste de la prestation des services CTD -V/Agent d'analyse stratégique CTD -V/Chef d'équipe CTD -V/Chef d'équipe, Salle du courrier/Service central de classement</p> <p>CTD -M/Coordonnateur des opérations CTD -M/Conseiller en programmes CTD -M/Spécialiste de la prestation des services</p> <p>CPC-CRP/Agent, service à la clientèle CPC-CRP/Chef d'équipe, service à la clientèle CPC-CRP/Agent d'élaboration de programmes CPC-CRP/Chef d'équipe</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
149.	R254(2)b)	Désignation – Déterminer, à l'égard de la saisie d'un moyen de transport en vertu de l'article 140 de la loi, si le recouvrement de la créance ne <b>pose pas un risque sensible</b> .	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Directeur de district Directeur régional Directeur régional - Douanes Directeur régional – Exécution de la loi Directeur général régional

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
<b>TRANSPORTEURS COMMERCIAUX</b>			
150.	L148(1)a)	Désignation – Ordonner au propriétaire ou à l’exploitant d’un véhicule ou d’une installation de transport et à son mandataire <b>de ne pas transporter</b> au Canada une personne donnée.	<b>ASFC:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Analyste de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
150.			<p>Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Région Internationale:</b>  Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p> <p><b>CIC:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Poste de développement)  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'expertise  Coordonnateur de Programmes  Spécialiste de programmes</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
150.			<p><b>Région Internationale:</b>  Agent d'immigration  Agent d'immigration principal  Gestionnaire d'opérations  Gestionnaire adjoint du programme  Gestionnaire du programme d'immigration</p> <p><b>FAC:</b>  Agent des visas diplomatiques</p>
151.	L148(1)f)	Désignation – Ordonner au propriétaire ou à l'exploitant d'un véhicule ou d'une installation de transport et à son mandataire de <b>transporter</b> hors du Canada une personne visée.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – Détention  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent d'expulsion</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
151.			Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent de renvois et d’expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Analyste de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes
152.	R261(1)	Désignation – Informer un transporteur commercial qu’il a satisfait à son <b>obligation de détenir une personne.</b>	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
152.			Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes
153.	R262, R264, R266, R267, R268(1)	Désignation – Demander à un transporteur commercial : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de rassembler tous les membres d'équipage à bord d'un navire;</li> <li>• de fournir des renseignements par écrit au sujet d'un ressortissant étranger qui a cessé d'être un <b>membre d'équipage</b>;</li> <li>• de fournir un rapport écrit concernant tout passager clandestin;</li> <li>• de fournir les informations réglementaires</li> </ul>	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
153.			Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi – PDE Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes
154.	R269(1)(2)	Désignation – Demander qu'un transporteur commercial fournisse, par écrit, les <b>renseignements préalables</b> sur chaque <b>passager</b> qui arrivera au Canada et les <b>renseignements de réservation</b> sur chaque passager qui sera transporté au Canada.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
154.			<p>Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d'exécution de la loi  Agent d'exécution de la loi – Détention  Agent d'exécution de la loi – PDE  Agent d'expertise  Agent d'expulsion  Agent de liaison – Renseignements  Agent de programme des services  Agent de renvois et d'expulsion  Agent local de renseignements  Agent régional de renseignements  Conseiller de programmes régionaux  Coordonnateur de Programmes  Enquêteur  Spécialiste de programmes  Agent des services frontaliers  Agent des services frontaliers – Douanes  Inspecteur des Douanes</p> <p><b>Région Internationale:</b>  Agent d'intégrité des mouvements migratoires</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire, Division des renseignements frontières</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
155.	R276(1)a(4)	<p>Désignation – Aviser le transporteur commercial qu’il est ou peut être tenu de <b>transporter et d’escorter</b> un ressortissant étranger <b>hors du Canada</b>; accepter ou refuser les arrangements proposés; aviser par écrit le transporteur de la décision; renvoyer le ressortissant étranger du Canada aux frais du transporteur.</p>	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d’exécution de la loi  Agent d’exécution de la loi – Détention  Agent d’exécution de la loi – PDE  Agent d’expertise  Agent d’expulsion  Agent de liaison – Renseignements  Agent de programme des services  Agent de renvois et d’expulsion  Agent local de renseignements  Agent régional de renseignements  Conseiller de programmes régionaux  Coordonnateur de Programmes  Enquêteur</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
155.			Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes
156.	R276(1)b)	Désignation – Déterminer qu'un étranger doit être <b>escorté</b> lorsqu'un transporteur commercial doit le transporter hors du Canada.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Chef Chef des Opérations Chef des Opérations de Douanes Chef du Renseignement Coordonnateur d'audiences Directeur Directeur, Détentions – PDE Directeur de district Directeur de l'exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur des Opérations – PDE Gestionnaire Gestionnaire de Centre d'Immigration et Citoyenneté Gestionnaire de site Gestionnaire de zone Gestionnaire des opérations Gestionnaire des opérations de détentions

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
156.			Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration Gestionnaire, Service Intérieur & Exécution de la loi Gestionnaire, Opérations - Immigration Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés Gestionnaire régional Gestionnaire des programmes régionaux
157.	R279(1)(2)	Délégation – Imposer <b>des frais administratifs</b> à un transporteur commercial.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Administration Centrale:</b> Agent de programmes, Direction du développement des politiques et programmes, Direction générale de l'exécution de la loi (limité à l'Unité des transports)
158.	R280(2), R282(2), R283(1)(2)(4)	Délégation – Conclure un <b>protocole d'entente</b> avec un transporteur commercial; prendre en considération les observations que le transporteur a présentées par écrit au sujet de l'imposition de frais administratifs; aviser par écrit le transporteur de la décision; exiger qu'un transporteur fournisse une garantie d'exécution de ses obligations aux termes des alinéas 148(1)a) à g); déterminer le montant de la garantie exigée du transporteur; juger que la garantie n'est plus nécessaire.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Administration Centrale:</b> Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes, Direction générale de l'exécution de la loi (limité à l'Unité des transports)

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
159.	L148(2)	Désignation – Déterminer que le propriétaire ou l’exploitant d’un véhicule ou d’une installation de transport ou son mandataire a omis de se conformer à une <b>obligation</b> aux termes de la loi.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Directeur  Directeur de District  Directeur, Exécution de la loi  Directeur des Opérations  Directeur, Centre d’exécution de la loi de la région du Pacifique  Directeur régional  Directeur régional - Douanes  Directeur régional – Exécution de la loi  Directeur général régional</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes,  Direction générale de l’exécution de la loi (limité à l’Unité des transports)</p>
160.	L148(2)	Désignation – <b>Saisir, retenir</b> ou <b>confisquer</b> au profit de Sa Majesté du chef du Canada tout ou partie d’une <b>sûreté</b> fournie par le propriétaire ou l’exploitant d’un véhicule ou d’une installation de transport et son mandataire.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes,  Direction générale de l’exécution de la loi (limité à l’Unité des transports)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
161.	L148(2)	Désignation – <b>Saisir, retenir</b> ou <b>confisquer</b> au profit de Sa Majesté du chef du Canada tout <b>véhicule</b> ou toute <b>marchandise</b> appartenant ou exploitée par le propriétaire ou par l’exploitant d’un véhicule ou d’une installation de transport ou par son mandataire.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Directeur  Directeur de District  Directeur, Exécution de la loi  Directeur des Opérations  Directeur, Centre d’exécution de la loi de la région du Pacifique  Directeur, Vancouver-Métro  Directeur régional  Directeur régional - Douanes  Directeur régional – Exécution de la loi  Directeur général régional</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Directeur général, Direction des programmes d’exécution de la loi, Direction générale de l’exécution de la loi  Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes,  Direction générale de l’exécution de la loi (limité à l’Unité des transports)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
162.	R286(1)	Désignation – Faire des efforts raisonnables pour <b>identifier le propriétaire</b> de l’objet saisi et l’aviser de la saisie.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Agent C&amp;I, Exécution de la loi  Agent C&amp;I, PDE  Agent C&amp;I, PDE &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Sécurité maritime  Agent C&amp;I, Service intérieur  Agent C&amp;I, Service intérieur &amp; Exécution de la loi  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi &amp; PDE  Agent C&amp;I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE &amp; PAR/Établissement  Agent C&amp;I (Fonction Temporaire)  Agent d’exécution de la loi  Agent d’exécution de la loi – Détention  Agent d’exécution de la loi – PDE  Agent d’expertise  Agent d’expulsion  Agent de liaison – Renseignements  Agent de programme des services  Agent de renvois et d’expulsion  Agent local de renseignements  Agent régional de renseignements  Analyste de renseignements  Conseiller de programmes régionaux  Coordonnateur de Programmes  Enquêteur  Spécialiste de programmes</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
162.			Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes
163.	R286(2)a)(i)	Désignation – Déterminer la <b>valeur</b> de l’objet saisi en vertu du paragraphe 148(2) de la loi.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services Agent de renvois et d’expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Analyste de renseignements Conseiller de programmes régionaux

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
163.			Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes
164.	R287(1)	Désignation – Aviser le transporteur que l’objet saisi sera <b>vendu.</b>	<b>ASF C SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d’exécution de la loi Agent d’exécution de la loi – Détention Agent d’exécution de la loi – PDE Agent d’expertise Agent d’expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de programme des services

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
164.			Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Analyste de renseignements Conseiller de programmes régionaux Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes
165.	R286(2)a)	Désignation – <b>Disposer</b> d'un objet saisi en vertu du paragraphe <b>148(2)</b> de la loi en le <b>restituant</b> au transporteur.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Directeur Directeur de District Directeur, Exécution de la loi Directeur des Opérations Directeur, Centre d'exécution de la loi de la région du Pacifique Directeur régional Directeur régional - Douanes Directeur régional – Exécution de la loi Directeur général régional  <b>Administration Centrale:</b> Directeur général, Direction des programmes d'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
165.			Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes, Direction générale de l'exécution de la loi (limité à l'Unité des transports)
166.	R287	Désignation – <b>Disposer</b> d'un objet saisi en vertu du paragraphe <b>148(2)</b> de la loi <b>en le vendant.</b>	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Directeur  Directeur de District  Directeur, Exécution de la loi  Directeur des Opérations  Directeur, Centre d'exécution de la loi de la région du Pacifique  Directeur régional  Directeur régional - Douanes  Directeur régional – Exécution de la loi  Directeur général régional</p> <p><b>Administration Centrale:</b>  Directeur général, Direction des programmes d'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi  Gestionnaire de programmes, Direction du développement des politiques et programmes, Direction générale de l'exécution de la loi (limité à l'Unité des transports)</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
<b>AUDIENCES, APPELS ET RÉVISIONS JUDICIAIRES</b>			
167.	L63(5)	Délégation – Interjeter <b>appel</b> à la Section d’appel de l’immigration de la décision rendue par la Section de l’immigration dans le cadre d’une audience d’interdiction de territoire.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Administration Centrale:</b> Conseiller principal des politiques et litiges, Division de la sécurité nationale, Direction du renseignement
168.	L86(1)	Délégation – Demander <b>l’interdiction de la divulgation des renseignements</b> pendant une audience d’interdiction de territoire, un examen des motifs de détention ou un appel à la Section d’appel de l’immigration en vertu des paragraphes 63(2), (3) ou (5) de la loi.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent d’audiences Conseiller d’audiences Conseiller principal d’audiences
169.	L108(2), L109(1)	Délégation – Demander à la Section de la protection des réfugiés d’ <b>abroger</b> le statut de réfugié ou d’ <b>annuler</b> une décision accordant le statut de réfugié.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent d’audiences Conseiller d’audiences Conseiller principal d’audiences

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
170.	L169e)	Délégation – Demander les motifs, au nom du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, d'une <b>décision</b> de la Section de la protection des réfugiés; demander les documents et les renseignements fournis par le demandeur.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent d'audience Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – PDE Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas Agent régional de renseignements Analyste de renseignements Analyste régional de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
171.	L170f)	Délégation – Aviser la Section de la protection des réfugiés de l'intention d' <b>intervenir</b> .	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent d'audience Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – PDE Conseiller d'audiences Conseiller principal d'audiences Enquêteur

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
<b>DIVERS</b>			
172.	L138(1)	Désignation – Autoriser un agent à exercer les attributions d'un <b>agent de la paix</b> pour faire appliquer la loi.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Administration Centrale:</b> Directeur général, Direction des programmes d'exécution, Direction générale de l'exécution de la loi Directeur général, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi
173.	L138(2)	Désignation – En cas d' <b>urgence</b> , requérir l'assistance dans l'exercice de ses fonctions d'une personne, sous la responsabilité du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile en vertu de la loi, pour une période maximale de 48 heures.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Régions Nationales:</b> Agent C&I, Détention Agent C&I, Exécution de la loi Agent C&I, PDE Agent C&I, PDE & Exécution de la loi Agent C&I, Sécurité maritime Agent C&I, Service intérieur Agent C&I, Service intérieur & Exécution de la loi Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi & PDE Agent C&I, Service intérieur, Exécution de la loi, PDE & PAR/Établissement Agent C&I (Fonction Temporaire) Agent d'audiences Agent d'exécution de la loi – Détention Agent d'exécution de la loi Agent d'exécution de la loi – PDE

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
173.			Agent d'expertise Agent d'expulsion Agent de liaison – Renseignements Agent de présentation des cas Agent de programme des services Agent de renseignements Agent de renvois et d'expulsion Agent local de renseignements Agent régional de renseignements Agent régional de renseignements – Douanes Analyste de renseignements Analyste régional de renseignements Conseiller d'audiences Conseiller de programmes régionaux Conseiller principal d'audiences Coordonnateur de Programmes Enquêteur Spécialiste de programmes Agent des services frontaliers Agent des services frontaliers – Douanes Inspecteur des Douanes  <b>Région Internationale:</b> Agent d'intégrité des mouvements migratoires

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
174.	L138(2)	Délégation – Approuver la poursuite de l’assistance demandée dans l’exercice de ses fonctions d’une personne, sous la responsabilité de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile en vertu de la Loi, après la période maximale de 48 heures.	<p><b>ASFC SEULEMENT:</b></p> <p><b>Régions Nationales:</b>  Chef  Chef des Opérations  Chef des Opérations de Douanes  Chef du Renseignement  Coordonnateur d’audiences  Directeur  Directeur de district  Directeur, Détentions – PDE  Directeur de l’exécution de la loi  Directeur des Opérations  Directeur des Opérations – PDE  Directeur, Renseignements Frontaliers  Gestionnaire  Gestionnaire de Centre d’Immigration et Citoyenneté  Gestionnaire de site  Gestionnaire de zone  Gestionnaire des opérations  Gestionnaire des opérations de détentions  Gestionnaire des programmes régionaux  Gestionnaire, Exécution de la loi - Immigration  Gestionnaire, Opérations – Immigration  Gestionnaire, PDE – Traitement des cas des réfugiés  Gestionnaire régional  Gestionnaire, Service Intérieur &amp; Exécution de la loi</p>

Colonne 1 Point	Colonne 2 Références Loi/règl.	Colonne 3 Attributions	Colonne 4 Délégués / Agents désignés
174.			<b>Administration Centrale:</b> Directeur général, Direction des programmes d'exécution de la loi, Direction générale de l'exécution de la loi Directeur général, Direction du renseignement, Direction générale de l'exécution de la loi
175.	L146(1), L147(1)(2)	Délégation – Constater par certificat le montant de tout ou partie d'une somme payable en vertu de la loi à titre de <b>créance</b> de Sa Majesté; ordonner qu'un paiement soit fait au receveur général par une personne qui doit ou devra bientôt verser une somme à une personne tenue d'effectuer un versement en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> pour une activité exercée sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.	<b>ASFC SEULEMENT:</b>  <b>Administration Centrale:</b> Directeur, Division de la comptabilité intégrée et politiques, Direction des finances, Direction générale du Contrôle Gestionnaire, Comptabilité intégrée, Direction des finances, Direction générale du Contrôle

Agence des services frontaliers du Canada

**Table de concordance**

**Désignations des agents et délégations des attributions  
LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS**

Anciens points	Nouveaux points
Nouveau	103.
Nouveau	106.
Nouveau	124.
Nouveau	142.
1.	CIC*
2.	CIC
3.	CIC
4.	CIC
5.	CIC
6.	CIC
7.	CIC
8.	CIC
9.	CIC
10.	CIC
11.	CIC
12.	CIC
13.	CIC
14.	CIC
15.	CIC
16.	CIC
17.	108.
18.	CIC
19.	CIC
20.	CIC
21.	CIC
22.	CIC
23.	CIC
24.	CIC
25.	CIC
26.	109.

Anciens points	Nouveaux points
27.	107.
28.	111.
29.	112.
30.	113.
31.	108.
32.	CIC
33.	108.
34.	CIC
35.	CIC
36.	108.
37.	CIC
38.	CIC
39.	CIC
40.	CIC
41.	CIC
42.	CIC
43.	CIC
43.1	CIC
44.	CIC
45.	CIC
45.1	CIC
45.2	CIC
46.	CIC
47.	CIC
48.	CIC
49.	CIC
50.	CIC
51.	CIC
52.	CIC
53.	101.

Anciens points	Nouveaux points
54.	102.
55.	101.
56.	CIC
57.	CIC
58.	101.
59.	CIC
60.	CIC
61.	CIC
62.	114. 119.
63.	115. 120.
64.	117. 122.
65.	116. 121.
66.	118. 123.
67.	CIC
68.	108.
69.	126.
70.	CIC
71.	132.
72.	133.
73.	134.
74.	134.
75.	135.
76.	135.
77.	136.
78.	137.
79.	138.
80.	139.
81.	140.
82.	141.
83.	104.

\* Point n'incluant qu'une partie des autorités contenues dans les anciens points.

Supprimé : L'autorité n'existe plus.

CIC : L'autorité appartient au Ministère Citoyenneté Immigration Canada.

Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.

Agence des services frontaliers du Canada

**Table de concordance**

**Désignations des agents et délégations des attributions  
LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS**

Anciens points	Nouveaux points
84.	167.
85.	CIC
86.	105.
87.	CIC
88.	CIC
89.	104.
90.	CIC
91.	168.
92.	CIC
93.	CIC
94.	CIC
95.	CIC
96.	CIC
97.	CIC
98.	CIC
99.	CIC
100.	CIC
101.	169.
102.	CIC
103.	CIC
104.	CIC
105.	CIC
106.	CIC
107.	CIC
108.	CIC
109.	CIC
110.	CIC
111.	CIC
112.	CIC
113.	CIC

Anciens points	Nouveaux points
114.	CIC
115.	172.
116.	173.
117.	174.
118.	110.
119.	144.
120.	145.
121.	CIC
122.	143.
123.	Supprimé
124.	Supprimé
125.	175.
126.	175.
127.	CIC
128.	150.
129.	151.
130.	CIC
131.	CIC
132.	CIC
133.	CIC
134.	170.
135.	Supprimé
136.	Supprimé
137.	Supprimé
138.	171.
139.	Supprimé
140.	Supprimé
141.	CIC
142.	CIC
143.	CIC

Anciens points	Nouveaux points
144.	CIC
145.	CIC
146.	108.
147.	CIC
148.	CIC
149.	108.
150.	108.
151.	CIC
152.	CIC
153.	CIC
154.	CIC
155.	CIC
156.	CIC
157.	CIC
158.	CIC
159.	CIC
160.	119.
161.	Supprimé
162.	108.
163.	108.
164.	108.
165.	CIC
166.	Supprimé
167.	CIC
168.	CIC
169.	CIC
170.	CIC
171.	CIC
172.	CIC
173.	CIC

\* Point n'incluant qu'une partie des autorités contenues dans les anciens points.

Supprimé : L'autorité n'existe plus.

CIC : L'autorité appartient au Ministère Citoyenneté Immigration Canada.

Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.

Agence des services frontaliers du Canada

**Table de concordance**

**Désignations des agents et délégations des attributions  
LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS**

Anciens points	Nouveaux points
174.	CIC
175.	CIC
176.	CIC
177.	CIC
178.	CIC
179.	CIC
180.	CIC
181.	CIC
182.	CIC
183.	CIC
184.	CIC
185.	CIC
186.	CIC
187.	CIC
188.	CIC
189.	CIC
190.	CIC
191.	CIC
192.	CIC
193.	CIC
194.	CIC
195.	CIC
196.	CIC
197.	Supprimé
198.	125.
199.	125.
200.	127.

Anciens points	Nouveaux points
201.	128.
202.	129.
203.	130.
204.	131.
205.	*146 *147 *148
206.	*146 *147 *148
207.	*146 *147 *148
208.	149.
209.	149.
210.	Supprimé
211.	Supprimé
212.	Supprimé
213.	Supprimé
214.	Supprimé
215.	Supprimé
216.	*147 *148
217.	*147 *148
218.	152.
219.	Supprimé
220.	153.
221.	153.
222.	Supprimé
223.	153.
224.	153.
225.	153.

Anciens points	Nouveaux points
226.	Supprimé
227.	154.
228.	154.
229.	Supprimé
230.	155.
231.	156.
232.	156.
233.	155.
234.	157.
235.	158.
236.	158.
237.	158.
238.	*159 *160 *161
239.	162.
240.	163. 165.
241.	Supprimé
242.	164. 166.
243.	CIC
244.	CIC
245.	CIC
246.	CIC
247.	CIC
248.	CIC
249.	CIC

\* Point n'incluant qu'une partie des autorités contenues dans les anciens points.

Supprimé : L'autorité n'existe plus.

CIC : L'autorité appartient au Ministère Citoyenneté Immigration Canada.

Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.

Agence des services frontaliers du Canada  
**Table de concordance**  
**Désignations des agents et délégations des attributions**  
*LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS*

Nouveaux points	Anciens points
101.	53. 55. 58.
102.	54.
103.	Nouveau
104.	83. 89.
105.	86.
106.	Nouveau
107.	27.
108.	*17. *31. *33. *36. 68. *146. *149. *150. 162. 163. 164.
109.	26.
110.	118.
111.	28.
112.	29.
113.	30.
114.	*62.
115.	63.
116.	65.
117.	64.
118.	66.
119.	62. 160.
120.	63.
121.	65.
122.	64.
123.	66.
124.	Nouveau
125.	198. 199.
126.	69.
127.	200.
128.	201.
129.	202.
130.	203.

\* Seulement une partie de l'ancien point est comprise dans le nouveau point.  
Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.

**Agence des services frontaliers du Canada**  
**Table de concordance**  
**Désignations des agents et délégations des attributions**  
**LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS**

131.	204.
132.	71.
133.	72.
134.	73. 74.
135.	75. 76.
136.	77.
137.	78.
138.	79.
139.	80.
140.	81.
141.	82.
142.	Nouveau
143.	122.
144.	119.
145.	120.
146.	*205. *206. *207.
147.	*205. *206. *207. *216. *217.
148.	205. *206. *207. *216. *217.
149.	208. 209.
150.	128.
151.	129.
152.	218.
153.	220. 221. 223. 224. 225.
154.	227. 228.
155.	230. *233.
156.	231. 232.
157.	234.
158.	235. *236. 237.
159.	238.
160.	238.
161.	238.
162.	239.
163.	240.

\* Seulement une partie de l'ancien point est comprise dans le nouveau point.  
Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.

**Agence des services frontaliers du Canada**  
**Table de concordance**  
**Désignations des agents et délégations des attributions**  
***LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS***

<b>164.</b>	<b>242.</b>
<b>165.</b>	<b>240.</b>
<b>166.</b>	<b>242.</b>
<b>167.</b>	<b>84.</b>
<b>168.</b>	<b>91.</b>
<b>169.</b>	<b>*101.</b>
<b>170.</b>	<b>134.</b>
<b>171.</b>	<b>138.</b>
<b>172.</b>	<b>115.</b>
<b>173.</b>	<b>116.</b>
<b>174.</b>	<b>117.</b>
<b>175.</b>	<b>125. 126.</b>

\* Seulement une partie de l'ancien point est comprise dans le nouveau point.  
Nouveau : Autorité qui n'était pas décrite dans le document précédent.